

Je demande qu'à l'avenir on nous dise: Etes-vous d'accord d'acheter, de vendre ou d'échanger des immeubles mais on ne devrait pas nous rassurer et nous tranquilliser pour essayer de nous décider en faisant ressortir que c'est une amélioration du quartier. Si la rue du Cendrier est assez large, l'entrée de la rue Kléberg subsiste et le bâtiment qui descend de Chantepoulet dépasse de plusieurs mètres l'entrée de la rue Kléberg.

*M. Thévenaz, conseiller administratif.* Huit mètres !

*M. Burklin.* Lorsqu'on a accepté l'opération, on pensait que cela serait réparé et qu'on aurait quelque chose de normal. Je regrette que cela ne soit pas possible. Le Département devrait, à l'avenir, tenir compte des propositions qui sont faites par la Ville. Lorsque la Ville constate qu'il y a des modifications importantes, proposées et acceptées par le Département des travaux publics, elle devrait intervenir ou nantir le Conseil municipal qui pourrait prendre une décision de protestation afin d'éviter des travaux semblables qui entravent la circulation. On nous dit que la commission de circulation est d'accord. Bien mais elle est souvent obligée de se contenter de ce qu'on lui présente. Je persiste à dire que si ce bâtiment avait été dans l'alignement des façades de Chantepoulet et de la rue Kléberg, cela aurait mieux valu pour tout le monde.

*M. Gorgerat.* J'aimerais poser une question à propos d'un problème de circulation et de stationnement des voitures. On m'a signalé qu'à fin mars un accident assez grave s'est produit à la rue Voltaire, sous le pont du chemin de fer. Un cycliste a fait une chute, sa bicyclette s'étant prise dans l'aiguille qui est dans l'axe de la rue Voltaire. Vous savez combien sont nombreux les cyclistes qui descendent la rue Voltaire et cela souvent assez vite. L'accident que je signale a été causé parce que le cycliste a été gêné par les voitures qui stationnent sous le pont à gauche et à droite de la chaussée. Il ne reste qu'un tout petit passage. Il y a, d'autre part, des petits chars et d'autres dépôts qui entravent la circulation. Le cycliste a bloqué ses freins et a passé par dessus le guidon de sa machine. L'automobiliste, M. Vachoux, a relevé le cycliste, l'a conduit à la pharmacie et comme le pharmacien a constaté que c'était une blessure grave, l'automobiliste a conduit le blessé jusqu'à la Polyclinique. M. Vachoux s'est donc occupé du cycliste sans s'occuper de lui-même.

Je voudrais demander au Conseil administratif d'intervenir pour éviter des accidents semblables. Je doute que la C.G.T.E. veuille déplacer l'aiguille. Elle est juste à l'entrée du pont. Je me demande dès lors si l'on ne devrait pas interdire le stationnement des voitures sous le pont. Il faut songer à la sécurité des cyclistes qui sont nombreux et qui